

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 janvier 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4060-2018.

Hydro-Québec Distribution - service public de recharge rapide pour véhicules électriques.
Demande par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) d'un délai pour le dépôt des demandes de renseignements écrites à Hydro-Québec Distribution.

Chère Consœur,

Nous saurions gré à la Régie de permettre à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) de déposer leurs demandes de renseignements écrites à Hydro-Québec Distribution (HQD) au présent dossier **d'ici le lundi 21 janvier 2019 à 12h**. Ce délai pourrait éventuellement être accordé à tous les intervenants.

Il ne sera en effet pas possible à SÉ-AQLPA de déposer leurs demandes de renseignements à Hydro-Québec Distribution (HQD) le 14 janvier 2019, compte du dépôt requis le même jour d'un mémoire majeur au dossier R-4043-2018 sur le Plan directeur de Transition Énergétique Québec, ce dossier mobilisant depuis plusieurs semaines une équipe de 8 personnes au sein du regroupement RTIEÉ dont font partie SÉ et AQLPA, cette équipe incluant notamment les mêmes personnes que celles responsables du présent dossier R-4060-2018. À cette exigence majeure se sont ajoutés une multitude d'autres audiences et de dépôts de documents dont l'équipe de SÉ-AQLPA a dû s'occuper depuis décembre, y compris du travail durant toute la période des Fêtes, lequel se continue par des audiences tant cette semaine que la semaine prochaine.

Nous notons par ailleurs qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) dispose jusqu'au 4 février 2019 pour répondre aux demandes de renseignements écrites. Nous sommes évidemment prêts à consentir aussi à un accommodement si elle a besoin de plus de temps pour y répondre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).